



Mairie de Malaucène (84)



Association France Tibet

Maison des Associations - BP 55 - 36200 Argenton-sur-Creuse.

Tél : 08 71 55 26 83 - 06 80 70 69 45

Site : www.tibet.fr - Courriel : rouxmarcelle@hotmail.com

ASSOCIATION FRANCE-TIBET

"Opération un drapeau pour le Tibet"

408, Rue des Carliers - 59940 LE DOULIEU

Tél: 03 28 48 92 81- Fax: 03 28 49 35 72

mail: fr_longa@hotmail.com - www.tibet.fr



Le

Objet: Opération " UN DRAPEAU POUR UN STATUT DE PLEINE AUTONOMIE POUR LE TIBET "
10 mars 2009 ; 50 ans ça suffit !

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le 6 juillet 2000, le Parlement Européen a adopté à une large majorité une résolution qui: **"demande au Conseil, à la Commission et aux Etats membres(de l'Union Européenne) de mettre tout en œuvre pour que le Gouvernement de la République Populaire de Chine et le Dalai Lama négocient un nouveau statut du Tibet qui garantisse une pleine autonomie des Tibétains dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique étrangère et de la politique de défense"**; Et où: **"il invite les gouvernements des états membres à examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le Gouvernement tibétain en exil comme légitime si, dans un délai de trois ans, les autorités de Pékin et le Gouvernement tibétain en exil n'ont pas conclu un accord sur un nouveau statut pour le Tibet, au travers de négociations organisées sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies"**.

Le 6 juillet 2003, le délai de 3 ans étant expiré, nous constatons que des contacts ont eu lieu, à Pékin, entre des responsables politiques Chinois et des envoyés du Dalai Lama. Selon les Tibétains, une porte est entrouverte... Cependant tous les observateurs qui se sont rendus au Tibet ces derniers mois ont pu observer un durcissement de la répression et une accélération de la sinisation.

Selon des sources tibétaines sérieuses, depuis le soulèvement des Tibétains le 10 mars 2008, 230 Tibétains auraient été tués par les forces de Police chinoise, des arrestations arbitraires auraient été réalisées par milliers et suivies de jugements sommaires et expéditifs. Les informations sérieuses et étayées qui nous parviennent décrivent des campagnes de "rééducation patriotique" à grande échelle, méthodes totalitaires d'un autre âge, qui renvoient le peuple tibétain aux heures les plus sombres de sa tragique histoire.

Vous devez savoir qu'en France, **189 Députés et 67 Sénateurs** ont rejoint les groupes "Tibet" à l'Assemblée Nationale et au Sénat et que **508 Maires**, ont arboré au fronton d'un des édifices de leur commune le drapeau tibétain jusqu'à la fin des J.O. de Pékin dont **313** au delà. Tous ces élus ont **demandé solennellement aux autorités chinoises d'engager dans les meilleurs délais des négociations avec le gouvernement tibétain en exil afin d'aboutir à des accords véritables et durables sur un statut de pleine autonomie pour le Tibet**. Comme les parlementaires européens, nous croyons que l'heure est désormais venue de vérifier si les autorités de Pékin sont capables de faire preuve de réelle bonne foi ou si, au contraire, leur attitude n'a d'autre objectif que de gagner du temps et de renforcer ainsi la politique du fait accompli, qui a été la leur au cours de ces 50 années d'occupation du Tibet.

Telles sont, succinctement, les raisons pour lesquelles nous vous invitons, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à vous associer pleinement à la campagne européenne **"un drapeau pour un statut de pleine autonomie pour le Tibet"**, en décidant, comme près de 1800 Maires européens qui avaient osé le 10 mars 2008, de faire flotter le 10 mars 2009, ou en permanence le drapeau tibétain en un endroit choisi de votre municipalité, afin de commémorer dignement le 50^{ème} anniversaire du soulèvement des Tibétains

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre soutien dans cette campagne de liberté et de démocratie et que vous voudrez bien nous signaler votre décision en nous retournant les documents ci-joints.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Un drapeau pour un réel statut de pleine autonomie pour le Tibet

10 mars 2009, 50 ans, ça suffit !

Je soussigné,
(prénom) (nom)

Maire de

.....
(Département)

.....
(Pays)

I...I décide d'exposer le 10 mars 2009, en un endroit choisi de la municipalité, le drapeau du Tibet afin de commémorer, avec dignité, le 50^{ème} anniversaire du soulèvement des Tibétains et de soutenir avec force l'obtention de véritables négociations sur un statut de pleine autonomie pour le Tibet.

I...I décide d'exposer de façon permanente en un endroit choisi de la municipalité le drapeau du Tibet jusqu'à ce que les autorités de Pékin et le Gouvernement tibétain en exil aient conclu un accord sur un statut de pleine autonomie pour le Tibet, ...et ratifie au verso de ce document, "L'APPEL DES MAIRES".

I...I décide de soumettre au vote du Conseil Municipal le texte de la proposition de motion de reconnaissance des droits du peuple tibétain ci-joint.

versant à cette fin la somme de;

.....euros

(facultatif si vous possédez déjà le drapeau tibétain)
sur le compte numéro 30004-00352-00003378322 clé RIB 91
(Banque Nationale de Paris d'Argenton sur Creuse)

au nom de **FRANCE-TIBET**

.....
(Signature)

et demande que le drapeau soit envoyé à l'adresse suivante;

.....
.....
La contribution minimale est de 23 euros pour un drapeau de format 150x110cm

à renvoyer à:

"Opération un drapeau pour le Tibet"

408, Rue des Carliers - 59940 LE DOULIEU

Tél: 03 28 48 92 81- Fax: 03 28 49 35 72

E-mail: fr_longa@hotmail.com - site internet: www.tibet.fr

PROPOSITION DE MOTION POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DU PEUPLE TIBETAIN

Le...

Le Conseil Municipal de.....

Vu

- les résolutions sur le Tibet du Parlement européen du 14 octobre 1987, du 15 mars 1989, 15 septembre 1993, 17 mai 1995, 13 juillet 1995, 14 décembre 1995, 18 avril 1996, 23 mai 1996, 13 mars 1997, 16 janvier 1998, 13 mai 1998, 15 avril 2000, 6 juillet 2000 et 11 avril 2002;

- les résolutions parlementaires sur les violations des droits fondamentaux au Tibet adoptées par le Bundestag allemand (15 Octobre 1987), la Commission Affaires Étrangères de la Chambre des députés italienne (12 Avril 1989), le Bundestag allemand (20 Juin 1996), la Chambre des députés belge (29 Mars 1994 et 28 Juin 1996), la Commission des Affaires Étrangères du Parlement irlandais (21 Juillet 1998);

- la résolution adoptée le 23 août 1991 par la Sous-commission des Nations Unies pour la prévention des discriminations et la protection des droits des minorités;

- la résolution adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (D.E. 173, 5 Octobre 1988);

- les résolutions adoptées par le Congrès et la Chambre des Députés américains, le Sénat et la Chambre des Députés australiens, par le Parlement du Liechtenstein et par le Parlement tchèque;

Rappelant

- que le Tibet fut envahi et occupé en 1949-1950 par les forces armées du régime de Pékin et qu'il est toujours occupé aujourd'hui;

- que le territoire du Tibet correspond à l'ensemble du territoire envahi et occupé par l'armée chinoise en 1949-1950 (c'est-à-dire les régions du Kham, de l'Amdo et de l'U-Tsang) et pas au seul territoire de la soi-disante région autonome du Tibet (TAR);

- la révolte de Lhasa contre l'occupation du régime de Pékin du 10 mars 1959 qui provoqua la mort et l'emprisonnement de milliers de Tibétains ainsi que l'exil du Dalaï Lama et de dizaines de milliers d'autres Tibétains;

- les rapports de 1959 et de 1960 de la Commission Internationale des Juristes sur la question du Tibet et de l'État de Droit;

- la lutte de résistance du peuple tibétain durant les années 50 et 60 qui provoqua la mort de plus d'un million de Tibétains, plus du cinquième de sa population d'alors;

- la destruction de plus de 6.000 monastères tibétains, l'incendie de centaines de bibliothèques, la mise-à-sac de temples, la razzia de trésors religieux et culturels, les exécutions sommaires de dizaines de milliers de Tibétains par les gardes rouges durant la soi-disante révolution culturelle chinoise de 1968;

- les manifestations de protestation contre l'occupation chinoise de 1987-88 et l'extrême violence de la répression mise en oeuvre par les forces d'occupation;

- la loi martiale imposée par les autorités de Pékin au Tibet en 1989 et 1990;

- la transformation en 1992 du Tibet en 'Zone Économique Spéciale' et le transfert massif de colons chinois au Tibet qui s'en suivit et qui a transformé en quelques années les Tibétains en minorité, dans leur propre pays;

- l'existence d'un gouvernement tibétain en exil dont le siège se trouve dans la ville indienne de Dharamsala;

- que la décennie pour la décolonisation organisée par les Nations Unies se termine en 2010 ;

- que si l'"Accord en 17 points" signé à Pékin sous la contrainte par les autorités tibétaines sanctionnait l'annexion du Tibet à la République Populaire, il garantissait également la pleine autonomie du Tibet et, en

particulier, la pérennité de son système politique et le plein respect de la liberté religieuse;

- les résolutions des Nations Unies nr 1353 de 1959, nr 1723 de 1961 et nr 2079 de 1965 demandant la cessation de toute pratique privant le peuple tibétain de ses droits fondamentaux, y compris de son droit à l'autodétermination;

- l'institution en 1965 de la Région Autonome du Tibet (TAR) par les autorités de Pékin;

- les multiples tentatives de dialogue en direction des autorités de Pékin relancées en 1979, après la mort de Mao Tse Tong, par le Dalaï Lama et par le gouvernement tibétain en exil;

- les tentatives réitérées de relancer le dialogue avec les autorités de Pékin faites par le Dalaï Lama au travers notamment du "Plan en 5 points" présenté devant le Congrès américain en 1987 et de la "proposition de Strasbourg" présentée devant le Parlement européen en 1988;

- l'attribution en 1989 du Prix Nobel de la Paix au Dalaï Lama;

- la lettre du Dalaï Lama à Deng Xiao Ping du 11 septembre 1992 dans laquelle il réitère sa volonté de dialogue;

- les manifestations européennes non-violentes pour l'ouverture de négociations sino-tibétaines de Bruxelles en 1996, Genève en 1997, Paris en 1998, Londres en 1999, Vienne en 2001 et Bruxelles en 2003 auxquelles ont participé des milliers de citoyens européens et tibétains ainsi que les multiples initiatives en faveur de la liberté du Tibet qui ont eu lieu dans le monde entier au cours de ces dix dernières années;

- la résolution du Parlement européen du 6 juillet 2000 où le PE "invite les gouvernements des États membres à examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme légitime représentant du peuple tibétain si, dans un délai de trois ans, les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau statut pour le Tibet par le biais de négociations organisées sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies";

Demande

au Gouvernement et au Parlement de la République Française ;

- de donner suite à la Résolution du Parlement européen du 6 juillet 2000, contribuant ainsi à la conclusion d'un accord garantissant la pleine autonomie des Tibétains dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique de défense et de la politique étrangère,

- de faire leur la proposition du Parlement européen de reconnaître le Gouvernement tibétain en exil, suite à ce délai de trois ans échu.

au Gouvernement de la République Française de donner suite immédiatement aux Résolutions du Parlement européen du 16 janvier 1998 et du 11 avril 2002 en appuyant la nomination d'un Représentant Spécial de l'UE pour le Tibet.

Décide

d'exposer de façon permanente en un endroit choisi de la municipalité le drapeau du Tibet jusqu'à ce que les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil aient conclu un accord sur un statut de pleine autonomie pour le Tibet.

Engage

son Maire de transmettre la présente motion au Président de la République et au Premier Ministre de la République Française, au Président et au Premier ministre de la République Populaire de Chine, au Dalaï Lama, au Gouvernement et au Parlement tibétains en exil , au Secrétaire Général des Nations Unies et au Président du Parlement Européen.

L'APPEL DES MAIRES

En 1949, le Tibet, pays indépendant, à l'histoire millénaire, fut envahi par les forces armées de la République Populaire de Chine.

Il s'en suivit une occupation d'une férocité indicible, faite de massacres, de tortures, d'emprisonnements et de stérilisations de masse, d'avortements forcés, de destruction systématique du patrimoine culturel, religieux et écologique.

Après plusieurs décennies de résistance acharnée des Tibétains, face à leur refus irréductible de se soumettre, les autorités chinoises ont élaboré et mis en oeuvre, au cours des années '80, une "solution finale" d'un type nouveau, un véritable "nettoyage ethnique" par dilution, fondé sur une politique de transfert massif de populations chinoises vers le Tibet.

De quelques centaines qu'ils étaient dans les années 40, les Chinois résidents au Tibet sont aujourd'hui plus de sept millions. Et les Tibétains sont désormais une minorité dans leur propre pays.

Objectif de la puissance occupante: 40 millions de Chinois au Tibet en 2020. Les Tibétains, leur langue, leur culture, leur religion, leurs coutumes, leurs traditions seront alors définitivement relégués aux livres d'histoire.

Le temps presse. Il faut arrêter, tant qu'il est encore temps, ce génocide silencieux.

Il faut sauver le Tibet, les Tibétains, le trésor d'histoire, de culture, de civilisation qu'ils ont su se donner et donner à l'humanité toute entière.

Il faut arrêter le dernier empire dictatorial dans son entreprise de mort et de destruction. Il faut, au travers de cette grande bataille de liberté, conjurer la transformation du régime communiste de la République Populaire de Chine en régime national-communiste.

Il faut créer, à partir du Tibet, de sa liberté et de sa libération, les prémices pour la liberté et la libération du milliard trois cent millions de Chinois, pour l'avènement de la démocratie et de l'Etat de Droit en Chine.

Alors que le monde voit la violence prévaloir toujours plus souvent sur le dialogue, il faut ériger en exemple pour l'humanité toute entière la résistance nonviolente du peuple tibétain et du Dalaï Lama.

Sans perdre un instant il faut que, partout dans le monde libre, les citoyens, leurs élus à tout niveau de responsabilité, s'organisent, il faut que des millions de femmes et d'hommes s'unissent sous le signe de la nonviolence dans une initiative concrète et active pour que le Tibet puisse renouer avec la liberté.

Pour que, sans plus tarder les autorités de Pékin et le Gouvernement tibétain en exil entament et concluent, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, des négociations sur un réel statut de pleine autonomie du Tibet dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique étrangère et de défense.

En signe de soutien concret à cet objectif de démocratie, de paix et de liberté, nous, Maires de métropoles, de villes, de villages, décidons de faire flotter de façon permanente le drapeau du Tibet sur notre municipalité jusqu'à ce que les autorités de Pékin et le Gouvernement tibétain en exil aient conclu un accord sur un nouveau statut de pleine autonomie pour le Tibet.

Nous, maires, demandons à notre Parlement et à notre Gouvernement de faire leur la position du Parlement européen, de reconnaître le Gouvernement tibétain en exil et d'appuyer la nomination d'un Représentant Spécial de l'UE pour le Tibet car, suite à ce délai de trois ans échu, ce nouveau statut de pleine autonomie n'a pas encore été ratifié et mis en oeuvre.

Prénom

Nom

Maire de

Signature